

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-6-1

Séance du vendredi 20 mars 2009

CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES GEOGRAPHIQUES ENTRE L'ASSOCIATION SAUMON RHIN ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Valide et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'échanges de données géographiques, jointe en annexe 1 au rapport, avec l'association Saumon Rhin.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions